

**M. le vice-président:** Y consent-on?

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'Annexe B modifiée est réservée, aux conditions déjà convenues.

**M. le vice-président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Bell:** J'espère que tous ces articles réservés dans le hansard dénotent l'optimisme du ministre et tous les députés des régions opulentes du Canada qui escomptent que des amendements seront proposés demain au cours du débat sur le développement régional.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, tout amendement est à double tranchant, et j'espère que l'honorable représentant n'envi-sage pas l'espèce d'amendement qui lui déplairait.

**M. Bell:** On ne peut rien ôter à celui qui n'a rien.

**L'hon. M. Drury:** Je crois qu'on a dit tout ce qu'il y avait à dire à ce sujet aujourd'hui, monsieur le président. Peut-être pourrions-nous faire rapport de l'état de la question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

### MESSAGES DU SÉNAT

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du Sénat un message l'informant que le Sénat avait adopté le bill S-30, concernant la Perth Mutual Insurance Company, dont il demande l'adoption par cette Chambre, et un autre message l'informant que le Sénat avait adopté, avec un amendement, le bill C-154, ayant pour objet d'empêcher l'introduction ou la propagation de parasites nuisibles aux plantes, dont il demande l'adoption par cette Chambre.

[Français]

Comme il est six heures du soir, je quitte maintenant le fauteuil et je le reprendrai à huit heures, afin de permettre à la Chambre d'étudier une motion que proposera l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement.

[Traduction]

(La séance est suspendue à six heures.)

### Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

### MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

#### LA DÉFENSE NATIONALE

LANCEMENT D'OGIVES ABM AU-DESSUS DU  
TERRITOIRE CANADIEN

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Conformément à l'article 26 du Règlement, M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'ajournement de la Chambre.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, on devrait normale-ment regretter de ramener les députés un mercredi soir, qui est leur seule soirée libre de la semaine. Cependant, je n'ai pas à m'ex-cuser auprès la Chambre de débattre un problème qui, je crois, est le plus important de notre époque. Car rien n'est certes plus important que la survie de la race humaine.

C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que l'homme a le pouvoir de com-mettre un suicide à l'échelle de la société. L'histoire a connu d'innombrables guerres. Des guerres auxquelles ont participé des mil-liers, des centaines de milliers ou même des millions de gens. Des villes, et même des pays entiers ont été dévastés. Mais pour la pre-mière fois, si l'on considère sa longue évolu-tion, l'homme a maintenant le pouvoir de détruire, non pas seulement lui-même, mais toute forme de vie. C'est pourquoi rien ne peut nous importer davantage, en tant que députés, que tous les événements qui peuvent entraîner l'escalade des armes nucléaires et la prolifération des engins atomiques.

La question s'est cristallisée vendredi der-nier, 14 mars, lorsque le président Nixon des États-Unis a annoncé que son administration avait décidé d'entreprendre la construction d'un système d'engins antiengins, connu sous le nom de *Safeguard System*. Il ne faut pas oublier que la question des engins antiengins fait couler de l'encre depuis longtemps déjà. On en a discuté le pour et le contre un peu partout dans le monde, notamment aux États-Unis. Des représentants du Sénat et du Con-grès se sont opposés à l'établissement d'un système de ce genre. Ceux qui manifestent quelque inquiétude à ce sujet sont parfois accusés d'être antiaméricains, peu patriotes ou amis de l'Union Soviétique. Le fait est que